

Guide pour la planification de la sécurité de manifestations



Matrice des risques

Probabilité de survenance x ampleur des dommages		Ampleur des dommages				
		1	2	3	4	5
Probabilité de survenance	1	1	2	3	4	5
	2	2	4	6	8	10
	3	3	6	9	12	15
	4	4	8	12	16	20
	5	5	10	15	20	25
		Risque accepté	Risque acceptable avec des mesures de défense		Risque inacceptable	

Auteurs:

Adrian Zemp et Oliver Kaupp

Centre de compétence Crowd Management
Police de la Ville de Zurich

Version 2.1 du 16 juin 2022



Table des matières

1.	La planification de la sécurité	3
2.	Danger / Menace	3
3.	Différence entre danger et risque	4
4.	La méthodologie pour la planification de la sécurité	4
	4.1 Description de la manifestation	4
	4.2 Principes de base pour l'organisateur/l'organisatrice	4
5.	Le cycle de planification de la sécurité	5
	5.1 Objectifs de protection	5
	5.2 Analyse du danger / Gestion du risque.....	6
	5.3 Evaluation du risque.....	7
	5.3.1 Identification du risque émanant d'une menace	7
	5.3.2 Probabilité de survenance:	8
	5.3.3 Ampleur des dommages:	8
	5.3.4 Matrice du risque.....	8
	5.3.5 Comment préparer une analyse de risque?.....	9
	5.4 Développement de mesures	11
	5.5 Mise en œuvre des mesures	12
	5.6 Observation / Réévaluation.....	12
6.	Gestion	13
7.	Qu'est-ce qu'un plan d'urgence?	13
8.	Suivi	14
9.	Scénarios	14
	9.1 Qu'est-ce qu'un scénario?	14
	9.2 Quels sont les scénarios?	15
	9.3 A quoi ressemble un scénario?.....	15
	9.4 Checklists.....	17
10.	Mise en œuvre dans la pratique	17
	10.1 Qui fait quoi?	17
	10.2 Responsabilités des organisateurs/organisatrices	18
	10.3 Responsabilités des autorités	18
11.	Recommandations du centre de compétence Crowd Management pour la mise en œuvre de la planification de la sécurité lors de manifestations	19

1. La planification de la sécurité

Gérer des changements signifie notamment évaluer correctement les risques et y faire face. Un environnement de plus en plus complexe, des évolutions sociales, des lois plus strictes, mais aussi des processus internes, des technologies et les dépendances qui en découlent, une pression concurrentielle croissante et des marchés en cours d'intégration augmentent les risques pour les organisateurs. Même des perturbations mineures peuvent entraîner des dommages qui compromettent sérieusement les objectifs (objectifs de protection), la protection des revenus ou même l'existence d'une manifestation et/ou d'un organisateur ou d'une organisatrice. Elles doivent être identifiées à temps et traitées de manière ciblée. Les mesures de sécurité préventives créent la base permettant de faire face aux dommages de toute nature ou de les maintenir dans des limites acceptables.

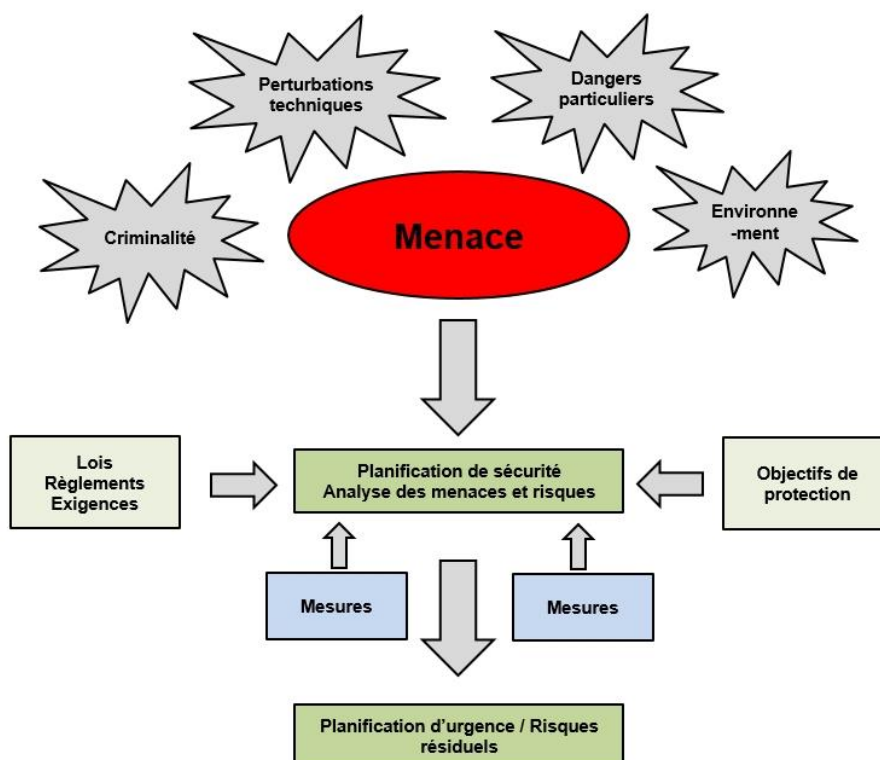
La planification de la sécurité sert un concept holistique et devrait inclure les aspects suivants:

- Réglementations et exigences légales.
- Autoprotection opérationnelle (organisateur).
- Devoir de vigilance de l'organisateur/organisatrice envers les visiteurs.
- Conditions imposées par les clients éventuels (organisation d'une manifestation pour un tiers).

Dans ce contexte, les objectifs primordiaux de protection doivent être respectés.

Matériel: protéger les personnes, les biens et les valeurs

Immatériel: maintenir l'ordre public



2. Danger / Menace

Un danger est une situation ou un état qui, en raison de son instabilité, peut conduire à un changement rapide ayant un effet négatif sur une chose, un animal ou une personne. Le danger est souvent considéré comme un terme général.

On entend par menace un danger décrit avec plus de précision (déterminé dans l'espace et dans le temps en fonction de son type, de son ampleur et de sa direction).

3. Différence entre danger et risque

Le danger est la possibilité de causer des dommages.

Le risque est la probabilité qu'un dommage résulte de l'exposition.



Source: <https://www.eufic.org>

4. La méthodologie pour la planification de la sécurité

Quels sont les risques et que veut-on protéger?

Pour pouvoir planifier, une bonne connaissance de la manifestation et de ses risques est nécessaire d'une part, ainsi qu'une certaine connaissance dans le domaine de la gestion des risques. Vous trouverez ci-dessous une brève description des principes et de l'ensemble des règles de la gestion des risques.

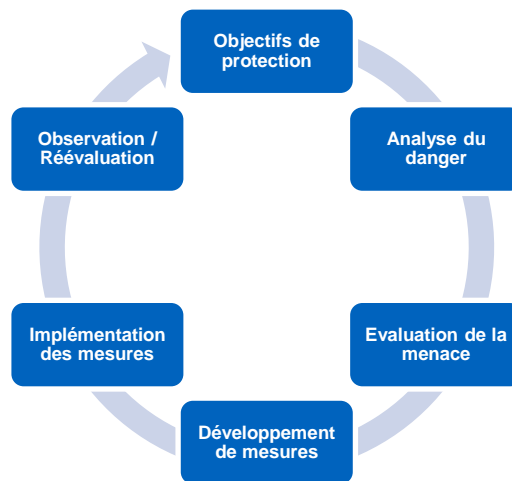
4.1 Description de la manifestation

Outre les descriptions standard telles que le titre, la date, l'organisateur/organisatrice, le montage, le démontage, le lieu, etc., cette section comprend également des informations sur l'idée liée au contenu, le calendrier, le profil des participants attendus (nombre attendu, visiteurs, nombre maximum autorisé de visiteurs, caractéristiques démographiques, consommation d'alcool et d'autres substances stupéfiantes, comportement attendu lors des trajets, éventuelles rivalités entre les visiteurs, etc.), les infrastructures (scène, technologie, coulisses, stands de vente, superstructures, espaces pour les organisations de secours, etc.), les barrières, l'alimentation électrique et l'alimentation de secours, les voies d'accès et de départ pour les organisations de secours, les voies d'évacuation et de sauvetage pour les visiteurs et le personnel, etc.

4.2 Principes de base pour l'organisateur/l'organisatrice

- Les autorisations et les approbations des autorités ne libèrent PAS de la responsabilité.
- Connaître et savoir appliquer les règlements pertinents → connaître sa propre responsabilité.
- Produire de la sécurité, non seulement parce qu'on doit le faire, mais parce qu'on veut et peut le faire.
- Faire ce qui semble adéquat, nécessaire et approprié ou raisonnable pour atteindre l'objectif.
- Celui qui délègue la responsabilité doit instruire, guider, contrôler et documenter.
- Conduire requiert des compétences, un processus de conduite et structure de conduite.
- Conduire exige de la sécurité et de la confiance en soi.
- Celui qui ne veut pas être responsable ne doit pas agir.
- Demander conseil lorsque les limites des connaissances et des compétences sont atteintes.

5. Le cycle de planification de la sécurité



5.1 Objectifs de protection

Lors de la désignation des objectifs de protection, on définit ce qui doit être protégé (quels biens, voir ci-dessous). Au cours des manifestations, l'intégrité physique des personnes est impérative, ce qui conduit souvent à l'objectif de protection standard « intégrité physique des visiteurs de manifestations ». Comme l'intégrité à 100% ne peut être garantie ici, l'étape suivante consiste à quantifier l'objectif de protection (« Combien de personnes blessées ou malades peuvent être tolérées et dans quelle mesure »). En outre, il peut également être précisé que certaines actions, blessures ou maladies ne sont pas être tolérées (p.ex. consommation d'alcool lors de manifestations pour enfants). Outre l'objectif de protection susmentionné, d'autres objectifs de protection sont également concevables et utiles (p.ex., éviter les densités élevées de personnes, éviter les chevauchements ou l'absence de compétences, etc.).

L'étape la plus importante est **l'identification des objectifs de protection**.

- **Que** devez-/voulez-vous protéger.
- **Qui** devez-/voulez-vous protéger.
 Tout d'abord, l'organisateur/organisatrice ou la personne responsable de la sécurité doit savoir exactement ce qui doit être protégé avec sa planification. En règle générale, les biens concernés dans les grands manifestations sont les suivants:
 Personnes
 - Biens matériels (infrastructures telles que les constructions, la technique, etc.)
 - Environnement (nature, bâtiments, routes, espaces verts)
 - Processus (programme, planification)
 - La manifestation (financièrement, réputation)

Ainsi, nous distinguons 4 groupes cibles de protection différents, qui peuvent se chevaucher de manière logique:

- *Objectifs généraux de protection (tels que la sécurité de personnes et la disponibilité de ressources).*
- *Objectifs de protection logiques (protection des données, protections de l'information etc. Avec un degré d'abstraction relativement élevé et une stratégie de pondération compliquée).*
- *Responsabilité en matière de sécurité à l'égard de tiers (clients, livreurs, voisins, communauté sociale etc.)*
- *Cibles de protection orientées vers les manifestations tels que les incendies, les pannes de courant, les accidents etc.*

Il est toujours important de pouvoir rendre opérationnels les objectifs de protection, de développer des sous-objectifs à partir des objectifs principaux et de les décomposer au niveau qui convient au degré requis des mesures et de la planification.

Les objectifs doivent être concrets – cela s’applique également aux objectifs de protection.

Garder les objectifs **SMART**:

Spécifique – Mesurable – Acceptable – Réaliste (atteignable) – Terminé (planifié)

5.2 Analyse du danger / Gestion du risque

Qu’est-ce qui peut empêcher la réalisation des objectifs de protection?

Divers facteurs et influences peuvent constituer des risques pour la réalisation des objectifs de protection et donc pour la manifestations. Par conséquent, tous les risques doivent d’abord être identifiés et répertoriés.

Chaque manifestations comporte des risques – mais tous les risques ne mettent pas une manifestation en danger!

Exemple: Lors de grandes manifestations, il existe un risque élevé de vols, de bagarres, de piqûres d’insectes, etc. Néanmoins, les manifestations ont lieu. Pourquoi?

Parce qu’il faut accepter les risques résiduels. Les risques et l’acceptabilité des risques résiduels sont évalués et déclarés dans l’analyse de risque.

L’établissement d’une analyse de risque bien fondée est devenue une base standardisée de la planification de la sécurité de chaque organisateur/organisatrice de manifestations, principalement responsable pour les visiteurs.

Pour ce faire, il doit cependant être conscient des risques, les évaluer et, si nécessaire, prendre des mesures pour réduire les risques (pour les personnes, le matériel, l’environnement et la réputation) à un niveau acceptable. En élaborant l’analyse de risques, cela est documenté de manière compréhensible et toute lacune en matière de sécurité peut être découverte grâce à une procédure systématique.

Il existe d’innombrables formes et modèles pour l’analyse des risques. Cependant, la procédure de base est toujours la même. A ce stade, l’analyse de risque recommandée par le centre de compétence est conseillée (voir page 10), ce qui convient aussi bien aux grandes qu’au petites manifestations.

Qu’est-ce qui peut empêcher la réalisation des objectifs de protection?

Les risques résultent d’une multitude de sources de danger possibles.

Source de danger = Accumulation des facteurs de risque

Risque = Rencontre de l’être humain et du facteur de danger

- **Menaces / risques internes et externes:**

Les effets des **risques internes et externes** peuvent être différents, mais ils peuvent être tout aussi dommageables pour le projet.

- Les **risques internes** tels que les conflits entre employés, la perte d'informations, la défaillance de la technologie, la perte d'employés, etc.,
- Les **risques externes** tels qu'une technologie défectueuse, une mauvaise manipulation/installation, les conditions météorologiques, le vandalisme, etc., doivent être définis et évalués (cf. prochain chapitre – Evaluation du risque).

Pour ces domaines, les mesures servent à minimiser le danger / risque.

- **Menaces / risques quantitatifs et qualitatifs:**

Les effets des sources de danger/risques quantitatives et qualitatives peuvent différer, mais peuvent être tout aussi préjudiciables à la manifestation.

- **Quantitatif:** manque d'espace (mesurable = chiffres) plus/moins?
Météo (force du vent) plus/moins? Plus haut/plus bas?
- **Qualitatif:** utilisation inégale de l'espace, que faire que faire?
Comportement du public?

Le Dr. Axel Sitt¹ a donné une définition détaillée du risque dans son livre "Dynamisches Risikomanagement". Entre autres, des sources permettant d'acquérir des connaissances sur les dangers et les risques ainsi que sur la vulnérabilité et l'identification des menaces au cours des différentes phases d'une manifestation (c'est-à-dire arrivée – admission – séjour/présence – départ – départ) y sont décrites en détail.

5.3 Evaluation du risque

L'évaluation des risques est la détermination systématique des sources de danger qui peuvent effectivement entraîner des dangers pour une manifestation.

Une fois que les dangers ont été identifiés, il faut les évaluer et leur attribuer une «valeur de risque»².

Cela permet de traiter en premier lieu les risques les plus élevés sans perdre de vue les autres.

5.3.1 Identification du risque émanant d'une menace

- est basée sur une multitude de constatations et de facteurs
- pour la manifestation concernée
- évaluation en partie subjective de l'évaluateur

RISIQUE = Probabilité de survenance x Ampleur des dommages

¹ Conseil de lecture: DYNAMISCHES RISIKO-MANAGEMENT d'Axel Sitt

² La valeur du risque est le produit de la probabilité de survenance et de l'impact monétaire estimé d'un risque. L'impact monétaire quantifie le montant des dommages dans le cas de menaces et le bénéfice dans le cas des opportunités.



5.3.2 Probabilité de survenance:

1	Survenance très peu probable	Survenance pratiquement impossible
2	Survenance possible	La non déroulement de la manifestation est plus probable que sa survenance
3	Survenance probable	La survenance est plus probable que la non-survenance
4	Survenance attendue	La survenance doit être attendue
5	Survenance pratiquement certaine	La survenance est pratiquement certaine ou très probable

5.3.3 Ampleur des dommages:

1	Dommages très peu d'importance	Blessures mineures, égratignures, etc.
2	Dommages mineurs	Blessures légères possibles, soins ambulatoires surissant
3	Dommages moyens	Blessures notables, peut nécessiter un traitement en milieu hospitalier
4	Dommages importants	Blessures graves, transport à l'hôpital inévitable
5	Dommages très importants	Blessures très graves, voir mortelles, tout un groupe de personnes

5.3.4 Matrice du risque

La définition du risque limite (propension au risque³)

Matrice des risques						
Probabilité de survenance x ampleur des dommages		Ampleur des dommages				
		1	2	3	4	5
Probabilité de survenance	1	1	2	3	4	5
	2	2	4	6	8	10
	3	3	6	9	12	15
	4	4	8	12	16	20
	5	5	10	15	20	25
		Risque accepté	Risque acceptable avec des mesures de défense		Risque inacceptable	

Source: <https://www.eventfex.com/sicherheitskonzept-fuer-veranstaltungen/>

Si un risque se trouve dans la zone rouge (risque inacceptable), il doit être réduit (zone jaune). Si cela n'est pas possible, la seule stratégie d'adaptation possible est de ne pas mener cette activité. Les risques dans la zone jaune (risque acceptable avec des mesures défensives) nécessitent l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de mesures. Les risques dans la zone verte (risque acceptable) peuvent être acceptés par l'organisateur/l'organisatrice.

³ PWC: Selon le manuel du CSF (Financial Stability Board – Conseil de stabilité financière CSF) la propension au risque compris comme l'acceptation et la gestion consciente des risques dans le cadre de la Risk Capacity (capacité du risque – Deutsch: im weitesten Sinne Risikotragfähigkeit) afin d'attendre les objectifs, ainsi que son contrôle régulier (de la limite). La détermination de la propension au risque dans le cadre de la stratégie de risque tient compte de tous les risques individuels importants au niveau d'établissements individuels ainsi que des risques agrégés au niveau du groupe (propension globale du risque)).

5.3.5 Comment préparer une analyse de risque?

Analyse des risques																																																									
Catégories des risques	Description des risques	Conséquences	avant la mesure				Mesures	après la mesure																																																	
			Niveau E	Niveau S	Risque	Manière d'agir		Niveau E	Niveau S	Risque	Manière d'agir																																														
Confidentiel																																																									
Milieu																																																									
Météo	Tempête avec vent fort (>30km/h)	Des stands et des tentes peuvent s'effondrer; danger causé par des objets volants, réactions de prise de fuite	4	4	16	Réduction des risques	observation de la météo, contact (abo) service météorologique, certificat du constructeur de la scène des tentes, contrôles des constructions, planification scénario (interruption-annulation), assurance	4	1	4	Acceptation, Délégation Assurance																																														
	- Précipitations intenses	Inondations de sites, puits d'écoulement débordants	1	2	2		Observation de la météo, contact (abo) service météorologique, garder les puits d'écoulement libres, planification scénario (interruption-annulation)			0																																															
	- Grêle (diamètre >10mm)	Blessures causées par la grêle, fuite massive, dommages à l'infrastructure	1	5	5		Info aux visiteurs, planification scénario (interruption-annulation), assurance			0																																															
	- Chaleur (>30°)	Intervention des services sanitaires pour des coups de chaleur et/ou de déshydratation de visiteurs	2	3	6		Info aux visiteurs, distribution d'eau gratuite, douche de brume d'eau			0																																															
Neige	- Foudre	Des morts et des blessés causés par la foudre	2	5	10		Observation de la météo, contact (abo) service météorologique, parasfoudre pour les tentes			0																																															
	Grandes quantités de neige	Entrave/blocage des places de fête à cause de la quantité de neige	3	4	12		Observation de la météo, contact (abo) service météorologique, numéro de permanence déneigement, enlever la neige de l'infrastructure (scènes, toits), Garder les pelles prêtes			0																																															
Glace	Formation de glace	Accidents et dommages corporels causés par la formation de glace			0		Observation de la météo, contact (abo) service météorologique, dépôt de sel			0																																															
Téchnologie/infrastructure																																																									
Coupure d'électricité	- coupure partielle ou complète des systèmes de lumière, d'image, de son et de haut-parleurs, annulation de programmes, défaillance des unités de refroidissement et de la restauration	Réaction de peur et fuite des visiteurs, interruption de la chaîne de refroidissement (hygiène des denrées alimentaires), mécontentement des visiteurs par l'annulation des programmes et de la restauration.			0		Alimentation multiple avec protection par fusibles, contrôle de l'installation électrique, électricien de réserve, groupes électrogènes de secours, panneaux auto-éclairants, projecteurs pour le service de sécurité, mégaphones			0																																															
Forte affluence de visiteurs	Grand afflux sur les sorties, secteurs de la scène	Panique, agression, des blessés/morts, dommage à la réputation			0		Brise-vagues, Crowd-Spotter, service sécurité, scénarios préparés pour le guidage de personnes, scénarios de fermeture			0																																															
Surpopulation du site	Surpopulation partiel ou important de la zone	Panique, agression, des blessés/morts, dommage à la réputation			0		Crowd-Spotter, surveillance vidéo, scénarios pour le guidage de personnes, scénarios de fermeture			0																																															
Incendie / explosion	Incendie ou explosion de bouteilles de gaz	Des morts et des blessés causés par le feu, des décombres			0		Couvertures antifeu et extincteurs vers toutes les sources d'incendie, contrôle des installations de gaz, dispo pompiers			0																																															
Effondrement d'infrastructures	Effondrement de constructions et scènes en raison d'un montage lacunaire	Des blessés et des morts causés par l'effondrement d'infrastructures, dommage à la réputation			0		Constructeurs de scène professionnels, certificats, réception des travaux			0																																															
Les personnes																																																									
Bagarres / lésions corporelles	Confrontation entre personnes alcoolisées ou bandes rivales	Engagement du service sécurité et de la police, engagement du service sanitaire pour des personnes blessées			0		Patrouilles service sécurité, contrôles d'accès, désescalade...			0																																															
Perturbateur	Perturbation de la manifestation par des gens avec des points de vue différents, contre-attaque	Pöbleleien, bagarres, intervention policière avec gaz/balles caoutchouc, personnes blessées, fuites			0		Patrouilles service sécurité, contrôles d'accès, désescalade...			0																																															
Mort	Mort d'un visiteur, d'une personne du staff ou d'un artiste	Perturbation et entrave à l'intervention des forces de l'ordre par des badauds, les médias, dommages à la réputation			0		Information et communication rapide sur toute les chaînes			0																																															
Uriner sur la voie publique	Visiteurs urinant sur la voie publique	Odeur, réclamation des habitants			0					0																																															
Bruit	Nuisances sonores par les visiteurs et/ou par les riverains/habitants	Reclamations par les habitants, dommages auditifs des visiteurs, plainte police			0					0																																															
Vol / brigandage	Infractions pénales contre le patrimoine	Intervention service sécurité et police pour des personnes lésées			0					0																																															
Faux billets de banques	Mise en circulation de fausse monnaie	Dommage financier pour les exploitants de stands et les organisateurs			0					0																																															
Harcelement sexuel	Harcelement de visiteurs (femmes) par des personnes ou des groupes en dansant tout près ou en commettant des attouchements	Intervention service sécurité et police pour des personnes lésées			0					0																																															
Menace à la bombe	Menace à la bombe par tél. ou par écrit	Intervention service sécurité et police, év. interruption de manifestation			0					0																																															
Amok	Amok, auteur isolé avec arme ou véhicule	Des morts et des blessés, réactions de panique, fuite massive de personnes			0					0																																															
Terrorisme	Attentat terroriste par auteur isolé ou groupement	Des morts et des blessés, réactions de panique, fuite massive de personnes			0					0																																															
<table border="1"> <caption>Matrice des risques</caption> <tr> <td rowspan="2">Probabilité de survenance x ampleur des dommages</td> <td colspan="5">Ampleur des dommages</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td rowspan="5">Probabilité de survenance</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>2</td> <td>4</td> <td>6</td> <td>8</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>3</td> <td>6</td> <td>9</td> <td>12</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>8</td> <td>12</td> <td>16</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>5</td> <td>10</td> <td>15</td> <td>20</td> <td>25</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Risque accepté</td> <td colspan="2">Risque acceptable avec des mesures de défense</td> <td colspan="2">Risque inacceptable</td> </tr> </table>										Probabilité de survenance x ampleur des dommages	Ampleur des dommages					1	2	3	4	5	Probabilité de survenance	1	1	2	3	4	5	2	2	4	6	8	10	3	3	6	9	12	15	4	4	8	12	16	20	5	5	10	15	20	25	Risque accepté		Risque acceptable avec des mesures de défense		Risque inacceptable	
Probabilité de survenance x ampleur des dommages	Ampleur des dommages																																																								
	1	2	3	4	5																																																				
Probabilité de survenance	1	1	2	3	4	5																																																			
	2	2	4	6	8	10																																																			
	3	3	6	9	12	15																																																			
	4	4	8	12	16	20																																																			
	5	5	10	15	20	25																																																			
Risque accepté		Risque acceptable avec des mesures de défense		Risque inacceptable																																																					

Ce modèle d'analyse des risques peut être téléchargé gratuitement sur le [site](#) du centre de compétence national Crowd Management



1) Risque par catégorie

Cette colonne énumère tous les risques possibles qui pourraient d'une manière ou d'une autre compromettre la sécurité de la manifestation, classés par catégorie. Penser l'impensable !

2) Description du risque

Décrit exactement ce qui se passerait si l'événement se produisait.

3) Impacts

Les effets et conséquences concrets de l'événement sur **l'ensemble de la manifestation** (en ce qui concerne les personnes, l'environnement, l'infrastructure, l'organisateur/l'organisatrice, etc.) sont décrits.

4) Stade E (Probabilité de survenance)

Cette colonne enregistre le risque de la probabilité de survenance (échelle 0= exclu à 5=très probable) sans prise de mesures. Cette évaluation est une hypothèse/prévision basée sur l'expérience et les connaissances!

5) Stade S (Ampleur des dommages)

Cette colonne comporte le risque de l'ampleur possible des dommages (échelle 0= aucun dommage à 5= dommage conséquent) sans prise de mesures. Cette évaluation est une hypothèse fondée sur l'expérience et les connaissances. Le dommage peut impliquer des blessures aux personnes d'une part ou des dommages financiers aux infrastructures ou aux recettes d'autre part.

6) Risque

En fonction du modèle, l'évaluation de E/S livre un chiffre des risques et/ou une couleur correspondante dans l'échelle. Dans le modèle Excel recommandé par le centre de compétence Crowd Management, la valeur et la couleur sont automatiquement insérées dans la colonne des risques.

7) Manière de procéder

En fonction du chiffre et de la couleur des risques, l'organisateur/l'organisatrice définit la manière dont le risque est traité. Les risques verts peuvent être acceptés sans autres mesures (acceptation du risque). Pour les risques jaunes, oranges et rouges, des mesures d'atténuation des risques doivent être mises en œuvre (atténuation du risque). Les risques peuvent également être délégués. Par exemple, un dommage financier peut également être assuré et la compagnie d'assurance prend en charge le dommage le cas échéant (délégation de risque).

8) Mesures

Toutes les mesures prises par l'organisateur/l'organisatrice pour réduire le risque sont énumérées ici. Les mesures doivent être décrites de manière compréhensible et mesurable. L'organisateur/l'organisatrice est responsable de la mise en œuvre des mesures. La police et/ou les autorités chargées de délivrer les autorisations peuvent effectuer des contrôles lors de la manifestation.

9) Evaluation des risques après mise en œuvre des mesures

Dans les trois colonnes du point 9, l'évaluation des risques est réévaluée en tenant compte des mesures. En fonction du risque, les chiffres et donc le risque en termes de probabilité de survenance et/ou l'ampleur des dommages peuvent être réduits. Cette valeur de risque avec toutes les mesures définit le risque résiduel attendu selon l'évaluation de la personne responsable !

10) Manière de procéder avec le risque résiduel

L'organisateur/l'organisatrice décrit ici comment gérer le risque résiduel, respectivement à quel niveau se situe son acceptation du risque. Les risques dans la zone verte et souvent aussi dans la zone jaune peuvent généralement être acceptés, car il existe un risque résiduel dans chaque cas !

Cependant, les risques résiduels dans la zone orange et, surtout, dans la zone rouge ne peuvent être acceptés et nécessitent obligatoirement des mesures supplémentaires (implications en termes d'efforts et de coûts).

Si un ou plusieurs risques demeurent dans la zone orange ou rouge après que toutes les mesures ont été mises en œuvre, il se peut que certaines attractions à risque doivent être annulées ou même que l'événement tout entier doive être annulé.

La préparation initiale d'une analyse de risque exige un certain temps et une certaine expérience dans la gestion des risques liés aux manifestations. Les années suivantes, cependant, elle ne doit être actualisée que si la manifestation se déroule dans le même cadre.

Conseil

Il est très souvent conseillé de confier la responsabilité de la préparation de l'analyse des risques, de l'ensemble de la planification de la sécurité et de la mise en œuvre des mesures lors de l'événement lui-même à un prestataire de services de sécurité professionnel.

5.4 Développement de mesures

Pour les risques qui représentent une menace pertinente pour la manifestation, des mesures doivent être élaborées afin de réduire les risques à un niveau acceptable.

Voici ce qui est possible:

- Éviter les risques (p.ex. annuler des attractions)
- Réduire les risques (p.ex. mesures, contrôle, concepts)
- Répartition des risques (mesures)
- Délégation des risques (assurance, police)
- Acceptation des risques (risque résiduel)

Définition judicieuse des mesures:

- Objectifs généraux de protection basés sur les lois et ordonnances
- Objectifs concrets de l'entreprise (sécurité) à tout prix (rentabilité)?

IMPORTANT:

- Respect de la hiérarchie des mesures
- Considération des conséquences (comment la mesure modifie-t-elle le système de sorte qu'une réévaluation est nécessaire).

Lorsqu'il s'agit de décider ou de mettre en œuvre des mesures, il est important de toujours considérer les conséquences qui résulteront de l'application de la mesure;

- Atteinte de l'objectif de protection!
- Nouveau risques / nouvelles menaces!
- « Effets secondaires » imprévus

5.5 Mise en œuvre des mesures

Les mesures doivent être faisables et réalistes. Elles doivent être adaptées à la situation et décrites dans le concept de sécurité.

Les mesures décrites dans le concept de sécurité doivent bien sûr être mises en œuvre par l'organisateur/l'organisatrice lors de la manifestation! Les organes d'exécution des autorités (organisation feux-bleus et/ou autorités de délivrance d'autorisations) contrôlent la mise en œuvre des conditions et des mesures des personnes responsables d'une manifestation sur le site de celle-ci selon leur propre appréciation et leurs possibilités.

Les infractions aux exigences peuvent être sanctionnées par une amende par les organismes de contrôle. Les violations liées à la sécurité peuvent entraîner le retrait de l'autorisation ou même l'annulation de la manifestation.

La préparation et la mise en œuvre des mesures pendant la manifestation sont essentielles pour la planification de la sécurité. Il est donc crucial que toutes les personnes impliquées dans la mise en œuvre soient informées et instruites à ce sujet. Cela se fait généralement par le biais de briefings, de formations et, dans le meilleur des cas, d'exercices pratiques avant la manifestation.

5.6 Observation / Réévaluation

La situation doit être suivie et évaluée en permanence par l'organisateur/l'organisatrice et le/la responsable de la sécurité, ainsi que par les organisations feux-bleus (si elles sont impliquées).

Idéalement, la manifestation se déroule dans le cadre prévu et les mesures prises produisent l'effet escompté. La situation est détendue et donc verte !

➔ **Aucune correction ou mesure supplémentaire nécessaire !**

Si un événement se produit ou s'il y a des signes évidents que la manifestation ne se déroule plus comme prévu ou que les mesures ne produisent plus l'effet escompté, la situation passe au jaune, à l'orange, voire au rouge.

➔ **Des mesures de correction sont impératives !**

Dans la phase de conduite ou d'intervention, selon l'événement ou l'incident, des mesures individuelles ou une séquence définie de mesures (scénarios) sont déclenchées comme résolutions réservées.

Selon la gravité de l'incident, les mesures et les scénarios sont déclenchés soit par des responsables de sécurité, soit en cas de sinistre, par l'état-major de crise (fonctions clés définies par le comité d'organisation), conformément à des procédures structurées.

Une fois les mesures déclenchées, la situation doit être suivie de près et réévaluée en permanence pour s'assurer que les mesures ont l'effet souhaité (la situation passe au vert ou les risques tolérés repassent au jaune). Si c'est le cas, la situation se détend et la manifestation peut se poursuivre.

Si la situation n'est pas désamorcée malgré les mesures déclenchées, d'autres mesures doivent être déclenchées ou la manifestation doit être interrompue ou arrêtée !

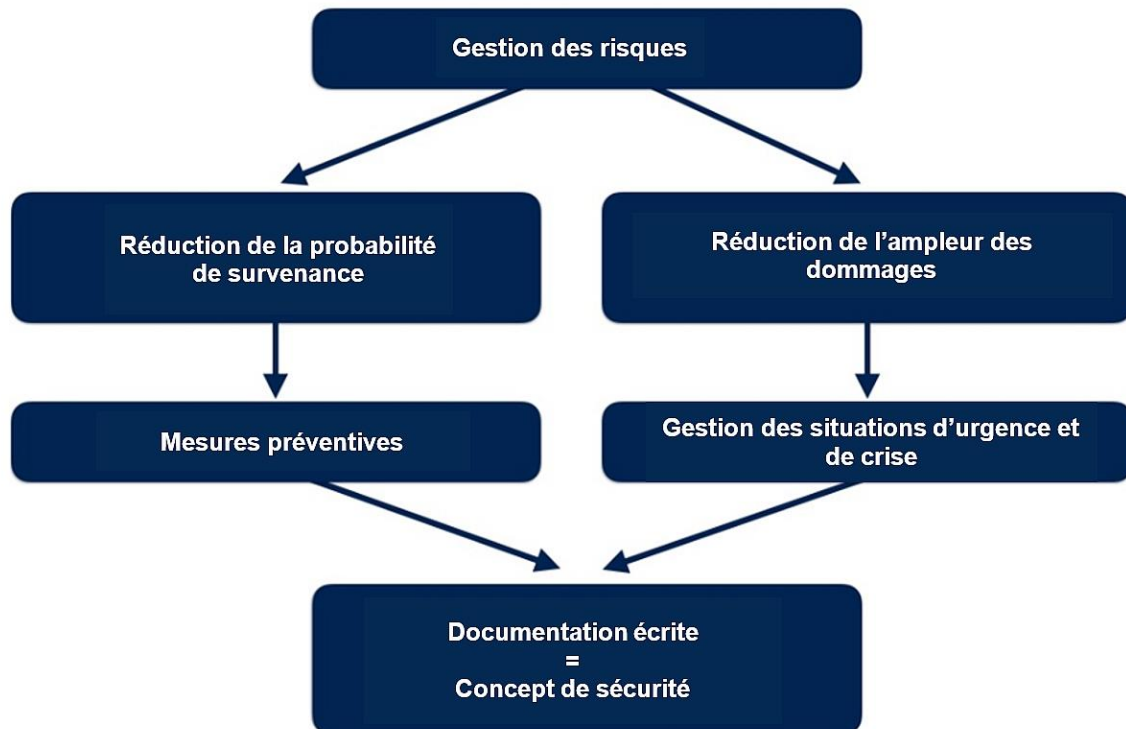
Suivant la taille et la complexité de la manifestation (nombre de visiteurs, taille et topographie du terrain, type de manifestation tel qu'une course en cours ou un concert, une manifestation politique, etc.), il n'est facile d'interrompre celle-ci.

Par conséquent, chaque organisateur/organisatrice devrait prévoir de tels scénarios, c'est-à-dire des séquences de mesures préparées, et les décrire dans le concept de sécurité.

[Voir chapitre 9.](#)

6. Gestion

Pour gérer les risques, des mesures sont développées pour réduire la probabilité de survenance et/ou l'étendue des dommages.



Source: <https://www.eventfex.com/sicherheitskonzept-fuer-veranstaltungen/>

S'il s'agit de mesures préventives visant à réduire la probabilité de survenance (=mesures liées aux causes), elles sont incluses dans le concept de sécurité. Les risques acceptés, dont la probabilité de survenance ne peut pas être réduite ou ne peut pas être réduite suffisamment (c'est-à-dire qu'on ne peut réduire « que » l'ampleur des dommages, comme dans le cas d'intempéries lors de manifestation à l'extérieurs = mesures relatives aux effets) sont soumis à une analyse de scénario. Cette méthode permet d'identifier les vulnérabilités et de gérer de manière structurée une situation d'urgence potentielle. Les mesures regroupées se reflètent dans les plans d'urgence ou de crise, qui ont pour but de réagir rapidement et correctement en cas de dommages.

7. Qu'est-ce qu'un plan d'urgence?

Pour chaque manifestation, il existe un risque qu'un événement (soudain) se produise, qui pourrait entraîner l'annulation de la manifestation à l'avance ou l'interruption ou la fin de la manifestation en cours. Par conséquent, il est important que l'organisateur/l'organisatrice se prépare le mieux possible à de tels cas.

Il ne s'agit pas de savoir **SI** le dommage se produirait, mais de savoir **CE QU'IL** signifierait et ce qu'il faudrait faire s'il se produisait pour le minimiser.

un événement se produit, une phase de chaos commence immédiatement dans laquelle un organisateur/une organisatrice doit rapidement obtenir une vue d'ensemble, prendre les mesures d'urgence nécessaires et gérer l'événement de manière systématique. Plus vite la phase de chaos se transforme en une gestion ordonnée, plus vite il est possible de mettre en œuvre les mesures nécessaires. Il s'agit de s'assurer que les dommages (aux personnes et au matériel) puissent être évités le plus rapidement possible et que la manifestation puisse reprendre.

Il va donc de soi qu'une bonne préparation est essentielle pour une gestion rapide des incidents.

La planification d'urgence est donc une préparation systématique et préventive pour la gestion d'éventuels sinistres.

La planification d'urgence est un plan supra-organisationnel mis en œuvre qui:

- précise les étapes et les actions nécessaires à entreprendre par les personnes concernées
- définit les ressources nécessaires
- décrit la coopération des parties concernées
- précise les déroulements chronologiques
- définit les documents nécessaires

L'objectif est de prévenir les dommages potentiels ou de minimiser les dommages et les effets d'un événement qui s'est produit. Cette planification a pour but de contribuer à une normalisation rapide de la situation et donc à un retour rapide à un état normal.

8. Suivi

En conséquence de la boucle de contrôle, un suivi bien fondé de toutes les étapes, phases et responsabilité d'une manifestation a la plus haute priorité. Afin d'optimiser en permanence la planification, le ou les organisateurs/organisatrices doivent effectuer un suivi structuré ou AAR (After Action Review), comme le font généralement les organisations feux-bleus. D'une part, la planification, les processus et les mesures qui ont fait leurs preuves doivent être reconnus et confirmés et, d'autre part, et surtout, les erreurs et les points faibles de la planification et des mesures de sécurité doivent être reconnus et améliorés pour les manifestations futures.

Toutefois, pour que ce processus soit bénéfique, l'évaluation doit bien sûr aussi être honnête et autocritique. Cependant, il ne devrait explicitement pas s'agir d'attribuer des erreurs ou des accusations à des fonctions ou à des individus.

Il s'agit bien plus d'accepter les erreurs reconnues ou les erreurs de planification, d'en tirer des leçons et d'intégrer les résultats dans une nouvelle planification plus efficace. De cette façon, les erreurs futures peuvent être évitées et la manifestation rendu plus sûr!

9. Scénarios

9.1 Qu'est-ce qu'un scénario?

Un scénario décrit les instructions d'action, les processus organisationnels et temporels, les voies de communication et les responsabilités en cas de situation dangereuse ou d'incident.

Si, pour une raison quelconque, la situation de risque s'aggrave ou si un incident se produit, l'organisateur/l'organisatrice doit prendre les mesures appropriées pour éviter le risque ou être en mesure de faire face rapidement à l'incident.

De simples mesures individuelles sont souvent suffisantes pour cela. Toutefois, selon la situation et l'événement, toute une série de mesures peuvent être nécessaires, qui doivent être déclenchées dans le bon ordre, au bon moment et au bon endroit par des personnes définies afin de calmer la situation.

Pour l'arrêt d'une manifestation par exemple, toute une série de mesures sont nécessaires, qui doivent être coordonnées par les différents responsables et déclenchées dans le bon ordre. Afin de garder une vue d'ensemble de la situation et des mesures déclenchées, il est nécessaire de prévoir des scénarios pour différents événements. Il existe de nombreuses situations et événements dangereux qui nécessitent des mesures similaires et/ou se terminent par l'annulation ou la fin de la manifestation.

En cas d'incident, ces scénarios préparés servent de modèle et de liste de contrôle pour mettre en œuvre les mesures comme prévu.



Un scénario décrit toujours les réponses aux 7 questions suivantes:

Qui fait...quoi...quand...où...pourquoi...comment...avec quoi?

La question qui se pose est la suivante: Combien – et surtout – quels scénarios doivent être décrits?

Réponse: Ici, le moins est souvent le mieux!

9.2 Quels sont les scénarios?

En fonction de la manifestation, de nombreux scénarios sont possibles. L'élaboration d'un scénario a toujours un sens lorsque les risques, les dangers ou les événements nécessitent le déclenchement **de nombreuses mesures dans certains processus**. Il arrive souvent que la manifestation doive être interrompue ou même arrêtée.

Il est donc recommandé, que les scénarios suivant soient obligatoirement développés:

- **Surpeuplement du site de la manifestation** (densité de visiteurs de $> 4p/m^2$)
- **Intempéries avant et pendant la manifestation**
- **Evacuation** (partielle ou complète du site) due à une situation de danger ou à une opération de sauvetage.
- **Interruption de la manifestation** (arrêt des spectacles)
- **Arrêt de la manifestation**

9.3 A quoi ressemble un scénario?

Il existe plusieurs façons et modèles pour élaborer un scénario. Dans tous les cas, il est important que le déclenchement du scénario, l'ordre chronologique des mesures, les responsables soient mentionnées et que l'heure de déclenchement des mesures soit répertoriée et protocolée.

Des modèles de scénarios peuvent être téléchargés gratuitement sur internet ou sur la page d'accueil du centre de compétence national Crowd Management de la conférence des commandants des polices cantonales (CCPCS).

www.event-safety-security.ch



SCENARIO D'URGENCE: «ex.», Surpopulation

Description succincte des conditions ou des événements pour lesquels ce scénario est utilisé, p. ex.:

Ce scénario est déclenché si la densité des visiteurs tolérée de 4 personnes/m² dans le secteur de la fête «place de l'exemple» est dépassée. Dans ce cas, les accès à la «place de l'exemple» sont bloqués par certains services aux endroits spécifiques avec le matériel fourni et les visiteurs ne sont plus qu'autorisés à quitter le secteur.

No	Décision / Mission / Mesure	Qui	Heures	Remarques
1.	Information sur la densité des visiteurs > 4 p/m ²	Patrouille	19.47	Foule sur la place de l'exemple
2.	Confirmation de l'information	Chef eng. CEH, vidéo, patrouille	19.50	Chef eng. constat au front
3.	Concertation avec organisateur sur le déclenchement	Chef eng. police / serv. sécurité	19.55	Séc. privée est orientée
4.	Avis aux policiers sur la place de fête du déclenchement du scénario	Chef eng. police	19.58	Annonce radio à tous
5.	«Déclenchement du scénario»	Chef eng. Police	20.01	
6.	Occupation des postes, bouclage des accès et feedback au chef eng.	Chef gr.	20.17	Chaque poste annonce que le bouclage est actif
7.	Communication aux visiteurs par hauts-parleurs	Organisateurs	20.05	annonce par hauts-parleurs terminée
8.	Orienter porte-parole	adm. chef eng. police	20.03	Perm. presse, M. Exemple, orientée
9.	Mission d'orienter le service sanitaire, les pompiers et VBZ (Verkehrsbetriebe Zürich)	Adm. chef eng. police	20.12	Tous les partenaires orientés
10.	Information sur la normalisation de la densité des visiteurs	Front	21.33	Concert terminé, visiteurs se rendent dans d'autres secteurs
11.	Confirmation de la normalisation de la situation	Chef eng. police	21.35	
12.	Révocation scénario, resp. révocation bouclage	Chef eng. police	21.37	Mission réouverture accès
13.	Feedback poste de bouclage au chef eng.	Poste boucl.	21.45	Tous les bouclages ouverts
	Fin des travaux — Scénario en plan	Chef eng. P	20.17	Secteur bouclé
	Révocation du scénario terminée	Chef eng. P	21.45	
	Information à tous de la fin du scénario	Cdmt police	21.38	Services internes Exposants / Event Organisations partenaires ...





9.4 Checklists

Afin de pouvoir contrôler le déroulement du scénario, il est conseillé de disposer d'une liste de contrôle pour vous aider en cas d'incident. Celle-ci peut être tenue séparément ou intégrée directement dans le scénario. Cela permet de cocher les étapes réalisées lors de la mise en œuvre du scénario et de disposer d'un « journal » de réalisation.

Il convient de mentionner ici, qu'il est extrêmement utile, ou plutôt fortement recommandé, de consigner les incidents et les décisions de l'état-major de crise en cas d'incident dans un « journal ».

Dans l'éventualité d'une instruction pénale suite à la survenance de dommages, un tel journal constitue, en plus d'une bonne planification d'urgence et d'un concept de sécurité sérieux, un élément de preuve éminemment important pour l'organisateur/l'organisatrice.

10. Mise en œuvre dans la pratique

Les meilleurs concepts de sécurité, analyses de risques, plans d'urgence et scénarios ne sont d'aucune utilité s'ils ne sont pas lus, compris, acceptés, vérifiés et finalement appliqués par les instances et les responsables de la manifestation ainsi que par les autorités compétentes et les responsables des services feux-bleus.

10.1 Qui fait quoi?

Le centre de compétence national Crowd Management recommande d'une part vivement à tous les organisateurs/l'organisatrices de manifestations de suivre les processus de planification décrits et de préparer et d'instruire les documents énumérés tels que le concept de sécurité, l'analyse des risques, les plans d'infrastructure, la planification d'urgence et les scénarios, en consultation avec les services feux-bleus, même si ceux-ci ne sont pas explicitement requis par les autorités.

D'autre part, il est recommandé aux autorités chargées de délivrer les autorisations et aux corps de police responsables, d'exiger des organisateurs/organisatrices les documents, plans et accords susmentionnés relatifs à la planification de la sécurité, d'imposer des conditions et de contrôler leur mise en œuvre.

Toutefois, cela nécessite des responsables et des personnes de contact dûment formés, de l'expérience et de la confiance!

Les objectifs communs de toutes les personnes impliquées doivent être que les visiteurs...

- se sentent à l'aise et en sécurité à tout moment de leur arrivée, de leur séjour et de leur départ
- soient exposés à un minimum d'obstacles et de densités critiques de personnes
- disposent toujours des informations nécessaires pour pouvoir exercer leur propres compétences à tout moment
- soient guidés par des mesures de pilotage appropriées si nécessaire

10.2 Responsabilités des organisateurs/organisatrices

L'organisateur/l'organisatrice est en premier lieu responsable de la sécurité des visiteurs!

L'organisateur/l'organisatrice doit prendre des mesures suffisantes pour assurer la sécurité des visiteurs et du personnel. A cet effet, il est désormais d'usage dans le secteur de l'événementiel de procéder à une solide évaluation des risques et d'élaborer un concept de sécurité avec les mesures appropriées en concertation avec les autorités.

L'organisateur/l'organisatrice doit se conformer aux mesures et exigences imposées par les autorités.

10.3 Responsabilités des autorités

Services délivrant les autorisations

Selon le lieu où se déroule une manifestation et en fonction de la législation cantonale, différents services sont chargés de délivrer les autorisations dans les cantons et les communes. Malheureusement, cela signifie également qu'il n'y a pas d'uniformité dans les exigences et les contrôles.

Sans créer ici un précédent ou une contrainte juridique, il convient de mentionner clairement qu'avec la délivrance d'une autorisation pour une manifestation, l'autorité a connaissance d'une manifestation. En tant qu'instance délivrant les autorisations, elle assume donc au moins une part de responsabilité dans la planification de la sécurité d'une manifestation, puisque l'autorité chargée de l'octroi (éventuellement en consultation avec les services feux-bleus) a également la possibilité de soumettre l'autorisation à des exigences en matière de sécurité.

Police

La responsabilité des services feux-bleus, en particulier de la police, est également réglementée différemment dans les cantons. Dans les grandes villes, par exemple, c'est souvent le corps de police municipal qui est responsable des aspects sécuritaires des manifestations, alors que dans les villages et les cantons, c'est le corps de police cantonal. Mais quoi qu'il en soit, les organisations feux-bleus responsables de la lutte contre les incendies, qui sont toujours appelées en cas d'incident majeur, sont alors responsables de l'opération sur place.

Chaque autorité de police responsable a également la possibilité, si nécessaire, d'imposer aux organisateurs/organisatrices des conditions liées à la sécurité pour l'octroi de l'autorisation auprès des autorités compétentes.

Pour ce faire, elle doit toutefois, d'une part, avoir nécessairement connaissance d'une manifestation et, d'autre part, demander et vérifier activement et en temps utile le plan de sécurité de l'organisateur/l'organisatrice et convenir des tâches et des responsabilités.

Les dangers et risques pour la sécurité (actes criminels et menaces de toutes sortes) doivent être évalués par la police et, si nécessaire, les moyens et mesures appropriés pour les combattre doivent être mis en œuvre.

Le contrôle du respect des mesures et des exigences pour les organisateurs/organisatrices est toujours sous la responsabilité de l'office, qui impose les exigences !



11. Recommandations du centre de compétence Crowd Management pour la mise en œuvre de la planification de la sécurité lors de manifestations

- Consultation suffisamment tôt de l'organisateur/l'organisatrice avec l'autorité délivrant les autorisations, le service de police compétent, les sapeurs-pompiers, le service des ambulances et, si nécessaire, d'autres services (transports publics, CFF etc.)
- Soumission à l'organisateur/l'organisatrice des charges de l'autorisation nécessaires de toutes les autorités
- Etablissement d'un concept de sécurité basé sur une analyse des risques bien fondé (les deux selon les recommandations du centre de compétence Crowd Management), y compris la planification des mesures par l'organisateur/l'organisatrice de la manifestation
Le modèle pour le concept de sécurité peut être téléchargé gratuitement sous www.event-safety-security.ch.
- Consultation sur la planification, les mesures et les scénarios entre l'organisateur/l'organisatrice et les services feux-bleus
- Consentement/validation du concept de sécurité par les autorités qui imposent les exigences
- Octroi de l'autorisation
- Contrôle du respect des mesures par les organismes responsables
- Coordination permanente de la situation entre les services feux-bleus et l'organisateur/l'organisatrice pendant la manifestation
- Suivi et consultation structurés et sincères entre tous les organismes concernés